

Prêts aux Particuliers entrant dans le champ d'application des articles L.312.1 à L.312.36 du code de la consommation (prêts immobiliers)		Prêts aux personnes physique agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	
✚ - Prêts à taux fixe - Prêts d'une durée inférieure à 10 ans 4,07% - Prêts d'une durée compris entre 10 ans et moins de 20 ans 4,57% - Prêts d'une durée de 20 ans et plus 5,29% ✚ - Prêts à taux variable 5,28% ✚ - Prêts relais 6,39%		✚ - Découverts en compte (1)	19%
Prêts aux Particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L.312.1 à L.312.36 du code de la consommation (crédits de trésorerie)		Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	
✚ - Prêts d'un montant inférieur ou égal à 357.995 F. CFP ou 3.000 Euros	23,53%	✚ - Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable	5,8%
✚ - Prêts d'un montant supérieur à 357.995 F. CFP ou 3.000 Euros et inférieur ou égal à 715.990 F. CFP ou 6.000 Euros	15,67%	✚ - Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe ○ Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans et inférieure à 10 ans 5,76% ○ Prêts d'une durée initiale comprise entre 10 ans et moins de 20 ans 5,72% ○ Prêts d'une durée initiale de 20 ans et plus 5,73%	
✚ - Prêts d'un montant supérieur à 715.990 F. CFP ou 6.000 Euros	8,56%	✚ - Découverts en compte (1)	19%
		✚ - Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	6,29%

(1) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un crédit renouvelable, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.